

Martial Chételat
Impasse des Chênes 5
2824 Vicques / JU

Conseil Général de Val Terbi
2824 Vicques

Vicques, le 19 mars 2019

Interpellation : Traversée de Courroux à 30km/h

Monsieur Le Président,
Monsieur Le Maire,
Chers collègues,

Comme vous l'aurez lu dernièrement dans la presse, le projet de traversée du village de Courroux est sur le point de se concrétiser.

Ce projet a pour objectif je cite « d'améliorer la sécurité des piétons mais aussi de limiter les nuisances sonores ainsi que de réduire la vitesse des véhicules qui traversent la localité. Des aménagements techniques côté Vicques seront envisagés afin de ralentir la vitesse, mais surtout, les arrêts de bus seront modifiés pour donner un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite ».

La réalité en sera bien différente. Par oubli j'imagine, on a omis d'expliquer clairement dans l'article les points suivants:

La traversée de Courroux se fera par la mise en place d'une nouvelle zone 30 km/h sur quasi toute la traversée du village à savoir depuis environ le rond-point bifurcation Courcelon jusqu'au bas du village de Courroux respectivement au pont de la Birse.
Avant le pont à droite, direction Delémont, se situera la nouvelle poste de Courroux ainsi qu'un nouvel arrêt de bus.
Un arrêt supplémentaire est également prévu juste à l'entrée de Courroux depuis Vicques en face de la future Coop.

Ce qu'il faut bien comprendre hormis l'augmentation du nombre d'arrêts, c'est surtout que ces arrêts seront modifiés afin d'être directement sur la chaussée. Le car postal ne s'arrêtera donc plus sur le côté, mais directement sur la route !!

Je peux donc vous laisser imaginer la future traversée de Courroux à 30km/h derrière un car postal, avec ses nombreux arrêts sur la chaussée et de surcroît avec un nouveau rond-point et ceci aux heures de pointes. Cela va à coup sûr provoquer d'interminables ralentissements, une circulation en accordéon et de surcroît un flux de véhicules ralentis et continu le long de cette route.

Mes questions sont les suivantes:

Est-ce que les Autorités de Val Terbi, de part du Service cantonal des Infrastructures ou de la Commune de Courroux, ont-elles été consultées ?

Est-ce normal d'imposer aux habitants de tout le Val Terbi un tel étranglement pour se rendre à Delémont ?

Est-ce que la commune Courrendlin est au courant de ce projet et comment va-t'elle l'accepter quand à un afflux de véhicules venant de Val Terbi ?

Et pour finir..

Si la commune de Courroux veut diminuer drastiquement le nombre de véhicules transitant par le village, ce que je peux comprendre, ne doit-on pas revoir ensemble le projet de contournement de Courroux ?

Je remercie le Conseil Communal pour ses réponses lors du prochain CG.

Martial Chételat
Membre du bureau du Conseil Général
Val Terbi

